

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.11.04-009 – Conclusion d’avenants à des contrats de droit public.

L’an deux mil dix neuf, le quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 6
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019

PREFECTURE GIRONDE
20.11.2019

Mme Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	de FRANÇOIS Béatrice
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	FLOIRAC Nicole
SALMON Monique		X	PONS Annie
PERROUD Dominique		X	DERVIEUX Benjamin
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

DEL.2019.11.04-009 – Conclusion d'avenants à des contrats de droit public.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l'avis favorable des Commissions réunies en date du 23 octobre 2019 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 25 octobre 2019 ;

Pour les besoins de service de l'E.M.A., 4 contrats de droit public d'une durée de un an ont pu être conclu dans les conditions suivantes :

Discipline	Nombre hebdomadaires d'heures	Indice majoré de rémunération
Trompette et cuivres	1h00	447
Danse (hip hop)	4h30°	447
Claquettes	1h00°	447
Piano	12h00	447

Au vu du nombre d'inscrits, il paraît nécessaire d'adapter le nombre exact d'heure de cours comme suit :

Discipline	Quotité de Travail	Indice majoré de rémunération
Trompette et cuivres	1h50	447
Danse (hip hop)	3h00	447
Claquettes	3h00	447
Piano	9h35	447

Il est demandé au Conseil Municipal :

- . d'approuver l'augmentation et la diminution des heures des contrats de droit public à durée déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- . d'autoriser Madame Le MAIRE à signer lesdits contrats.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Décide** d'approuver l'augmentation et la diminution des heures des contrats de droit public à durée déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- ✚ **D'autoriser** Madame Le MAIRE à signer lesdits avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 novembre 2019

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre